

ASSEMBLEE GENERALE

CINQUIEME SESSION

Documents officiels



CINQUIEME COMMISSION 240^e

SEANCE

Mercredi 4 octobre 1950, à 10 h. 45

Lake Success, New-York

SOMMAIRE

Page

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951 (A/1267, A/1312 et Corr.1 et Add.1, A/1313 et Corr.1, A/1378) [suite] 25

Président: Le Maharajah Jam Sahab de NAWANAGAR (Inde).

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951 (A/1267, A/1312 et Corr.1 et Add.1, A/1313 et Corr.1, A/1378) (suite)

[Point 39*]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. SPENDER (Australie) déclare qu'au moment où, de nombreux côtés, on reproche à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations internationales d'être administrées avec prodigalité et de se livrer à des dépenses inutilement lourdes, il est plus que jamais nécessaire de répondre à ces critiques en établissant des normes d'efficacité et d'économie administratives comparables aux normes appliquées par les gouvernements nationaux.

2. Les budgets de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sont passés de 63 millions de dollars en 1948 à 78 millions de dollars en 1951 (A/1312, paragraphe 2), et ce dernier chiffre n'est aucunement définitif. Il est clair que, si les dépenses continuent à s'élever ainsi, il y aura grand danger que les activités ne doivent être restreintes en raison des contributions arriérées.

3. Les charges financières seraient plus acceptables pour les Etats Membres si ceux-ci étaient convaincus que tous les fonds sont bien employés, et qu'ils sont gérés selon les principes d'une rigoureuse économie; mais, malheureusement, l'impression générale est qu'il y a de nombreux chevauchements d'activités entre les différentes organisations et que les dépenses de personnel sont vraiment excessives. Cette impression est renforcée par l'opinion qu'a formulée le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à savoir qu'il existe encore au Secrétariat trop de postes à traitement élevé (A/1312, paragraphe 39).

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Comité consultatif a émis un certain nombre de suggestions qui, si elles étaient adoptées, devraient permettre de réaliser des économies encore plus marquées.

4. En dernière analyse, les dépenses ne sont que les instruments du contrôle de l'emploi de la main-d'œuvre. Si le personnel permanent de l'Organisation des Nations Unies devait s'accroître de façon exagérée, cet accroissement détournerait certaines ressources en main-d'œuvre qu'on pourrait employer à l'accomplissement de tâches utiles dans les pays des Etats Membres ou à la réalisation de nobles projets humanitaires.

5. La nature complexe d'une organisation internationale en rend d'autant plus ardue l'administration efficace. Ces difficultés sont malheureusement augmentées par l'apparition d'un facteur déjà bien connu dans les affaires nationales, celui des intérêts personnels: intérêt personnel au maintien et à l'extension des organisations internationales, intérêts personnels des membres des secrétariats internationaux. Etant donné l'extension des organisations internationales, il est nécessaire de déployer des efforts tout particuliers pour que le contrôle du développement de ces organisations ne passe pas entre les mains de leurs propres fonctionnaires. Les peuples des Nations Unies doivent garder le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, par leurs gouvernements et par l'organisme international créé à cet effet, la Cinquième Commission en particulier.

6. La délégation de l'Australie désire formuler trois propositions concrètes: tout d'abord, que la Commission étudie avec la plus grande attention les avis exprimés par le Comité consultatif; en second lieu, que le Secrétaire général soit invité, à l'avenir, à exposer de façon beaucoup plus détaillée les prévisions de dépenses, afin qu'on trouve dans cet exposé des renseignements sur le coût réel de tel programme particulier, de telle activité particulière. Sans ces renseignements on ne saurait établir un système de priorité convenable;

les renseignements devraient être fournis en temps voulu pour être soumis à la session que le Comité consultatif tient au printemps, et à la session d'été du Conseil économique et social.

7. La troisième proposition tend à ce que l'Assemblée fixe d'une façon ferme pour les prochaines années, à quelle échelle on devra mener les activités économiques et sociales normales de l'Organisation des Nations Unies. Une politique de stabilisation permettrait de consacrer les ressources disponibles aux activités dont l'importance est la plus grande, et n'empêcherait pas cependant de prendre toutes mesures utiles au cas où surviendrait une crise internationale.

8. M. MONTEL (France) note qu'en dépit des réductions déjà acceptées par le Secrétaire général, les affectations de crédit demandées pour 1951 sont notablement supérieures à celles de l'année précédente. Toutefois, en raison de la multiplicité des tâches à entreprendre, la délégation française estime que les prévisions budgétaires, révisées par le Comité consultatif, constitueront, pour la Commission, une excellente base de travail.

9. Bien des chiffres contenus dans les prévisions n'ont guère que le caractère de suggestions; dans certains cas, des modifications importantes pourront se révéler nécessaires selon l'évolution des événements. Ceci étant, dans l'étude des prévisions budgétaires, la délégation française sera guidée par un souci de stricte économie et des considérations de saine administration financière. L'imprécision même des prévisions est un motif suffisant pour réduire au minimum les dépenses courantes de l'Organisation.

10. En outre, l'extension du rôle des institutions spécialisées devrait entraîner parallèlement une réduction des services de l'organisme central. Trop fréquemment cependant on a constaté des cas de doubles emplois et un manque de coordination dans le travail.

11. La délégation française accueillera favorablement toute proposition d'économie. Néanmoins, elle doute de la validité de la proposition présentée la veille par le représentant de l'URSS en vue de supprimer les crédits destinés à la Commission pour la Corée, qu'il prétend illégale. Qu'elle soit légale ou non, il est certain que des crédits pour la Corée sont nécessaires.

12. D'une manière générale, la délégation de la France appuie les recommandations faites par le Comité d'experts en matière de traitements et salaires, indemnités et congés, en particulier les recommandations tendant à répartir tous les postes en quatre catégories, et à aligner les traitements du personnel recruté sur place sur le taux le plus élevé des traitements locaux.

13. Cependant la délégation française n'approuve pas la recommandation tendant à réduire la fréquence des congés dans les foyers en portant de deux à trois ans l'intervalle entre deux congés. Le caractère international du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies doit être conservé en permettant à ses membres de reprendre contact avec leur pays à intervalles assez fréquents. De plus, de nombreux membres du personnel préfèrent que leurs enfants poursuivent leurs

études dans leur pays d'origine, et il est naturel qu'ils désirent rester en contact avec eux. En conséquence, le délégation française appuiera le maintien de la fréquence biennale actuelle des congés dans les foyers.

14. La délégation française n'appuie pas davantage la substitution d'une prime de rapatriement à l'indemnité permanente d'expatriation. On doit espérer que toute décision sur cette question sera ajournée jusqu'à la fin de la période initiale d'installation à Manbattan.

15. En ce qui concerne les traitements des directeurs principaux, elle incline à appuyer l'opinion du Comité consultatif qu'un traitement annuel de 12.500 dollars correspondrait aux responsabilités de ces postes. Cependant la délégation serait disposée à se rallier à l'opinion de la majorité de la Commission.

16. La délégation de la France approuve également la proposition du Comité consultatif tendant à introduire une modification dans la présentation des prévisions budgétaires (A/1312, paragraphes 18 à 20).

17. M. Montel a remarqué que les Etats Membres avaient tendance à verser leur contribution pour 1950 moins rapidement que de coutume. Bien que le Secrétaire général eût indiqué la veille que 77,71 pour 100 de l'ensemble des paiements avaient été effectués, le 15 septembre 1950 cette proportion ne s'élevait pas à plus de 40 pour 100, ce qui a conduit à faire de lourds prélèvements sur le fonds de roulement dont le niveau est par conséquent extrêmement bas. Ceci est d'autant plus regrettable que le Secrétaire général prévoit un déficit éventuel d'environ 500.000 dollars pour l'année en cours.

18. Enfin, M. Montel tient à attirer l'attention de la Commission sur la question du contrôle administratif et financier des organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies qui jouissent d'un certain degré d'autonomie et qui, selon lui, ne font pas preuve d'autant d'esprit d'économie et d'ordre que l'organisme central. La veille par exemple, en présentant son rapport, le Président du Comité des commissaires aux comptes a fait remarquer certaines irrégularités dans les bilans du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine. Mais pour le moment la délégation française s'intéresse davantage au budget spécial d'assistance technique pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Ce budget prévoit des dépenses considérables. On a déjà décidé que les budgets ordinaires de chacune des institutions spécialisées intéressées contribueraient aux dépenses administratives qu'entraînerait l'extension du programme d'assistance, mais les bureaux d'assistance technique ont gardé en ce qui concerne le budget des dépenses techniques, une certaine liberté susceptible de conduire à des pratiques préjudiciables. La délégation de la France aimerait avoir la certitude que l'on se rend compte de l'existence de ce danger.

19. En faisant ces observations sur le contrôle financier, M. Montel ne vise nullement les commissions économiques régionales qui font un excellent travail avec des moyens très limités. Le rôle de la Commission économique pour l'Europe dans la reconstruction de ce continent a déjà été souligné l'année précédente. La

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a orienté ses travaux vers les études et recherches techniques approfondies. Quant à la Commission économique pour l'Amérique latine, sa dernière session à Montevideo a prouvé qu'elle pouvait avoir une heureuse influence sur la différenciation des économies nationales latino-américaines qui souffrent d'une trop grande sensibilité aux à-coups de l'économie mondiale.

20. M. ALVI (Pakistan) déclare que l'Organisation des Nations Unies constitue l'organisation en qui l'univers entier place son espoir de voir maintenir la paix; il est donc persuadé que la Commission, tout en pratiquant la plus stricte économie, examinera les dépenses entraînées par l'exécution de nombreux projets constructifs en fonction de la mission essentiellement pacifique de l'Organisation.

21. Un membre de la Commission a qualifié d'illégal tout crédit affecté à l'envoi d'une commission dans un certain pays. Aucune divergence de vue ne s'est, cependant, manifestée au sein de la Première Commission en ce qui concerne la nécessité d'une commission. La Cinquième Commission n'a pas à se prononcer sur la création des commissions: elle a pour fonctions de fournir des crédits à toutes les commissions des Nations Unies.

22. M. Alvi fait observer que, tandis que les revenus de l'Organisation des Nations Unies proviennent de contributions allant de $\frac{1}{2}$ pour 100 à plus de 39 pour 100, tous les Etats Membres exercent un contrôle égal sur les dépenses.

23. M. NOSEK (Tchécoslovaquie) estime qu'il convient de tenir compte de trois points en procédant à l'examen des prévisions de dépenses. Premièrement, les activités de l'Organisation doivent être déterminées par les fins qu'elle poursuit, telles qu'elles sont énoncées dans la Charte. Deuxièmement, afin de parvenir à ces fins, l'Organisation a besoin d'un personnel et d'un équipement matériel suffisants. Troisièmement, il est essentiel que le personnel et l'équipement fournis soient utilisés de la manière la plus efficace en même temps que dans un esprit de stricte économie.

24. On a déjà répété à plusieurs reprises, au cours des débats, que les dépenses des Nations Unies ont tendance à augmenter constamment, et tous les signes indiquent que cette tendance persistera dans l'avenir. En conséquence, la délégation de la Tchécoslovaquie appuie sans restriction les propositions présentées par les délégations de l'URSS, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la République socialiste d'Ukraine, propositions qui visent à ramener le budget à 35 millions de dollars, étant donné notamment que l'expérience du passé semble indiquer que la souplesse du budget ne jouait jamais qu'en faveur de l'augmentation.

25. En ce qui concerne les dépenses relatives aux traitements, la délégation de Tchécoslovaquie estime que le personnel de l'Organisation est suffisamment nombreux et possède des titres suffisants pour qu'il soit inutile de dépenser chaque année environ 1.200.000 dollars (A/1312, paragraphe 26) pour rétribuer les services de consultants et d'un personnel temporaire. Il faut diminuer le nombre des postes permanents,

question étroitement liée à celle de la pleine utilisation des services du personnel actuel et de son rendement.

26. Le chapitre 5 des prévisions de dépenses prévoit des crédits pour la Commission des Nations Unies pour la Corée et la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, qui ont été toutes deux créées dans des conditions illégales. La délégation de Tchécoslovaquie appuie entièrement la proposition de la délégation de l'URSS tendant à supprimer tous crédits destinés à prolonger l'existence de ces deux Commissions.

27. M. DEMAN (Belgique) partage l'opinion exprimée au cours de la séance précédente par le représentant de la Chine en ce qui concerne le budget de l'Organisation des Nations Unies; l'économie dans ce domaine doit aller de pair avec l'efficacité. Il estime également, comme la représentante des Pays-Bas, que les dépenses ne doivent pas être excessives, mais que les économies ne doivent pas avoir un effet paralysant.

28. La délégation belge, comme celles du Royaume-Uni et de l'URSS, est préoccupée par l'augmentation continue du budget. L'Organisation des Nations Unies ne devrait pas tenter d'aller plus vite que le temps, car même si son budget était dix ou cent fois plus élevé, il ne suffirait pas à alléger les souffrances de l'humanité, à faire face à tous les désastres ou à effectuer toutes les réformes nécessaires. La délégation belge estime donc qu'il y aurait lieu d'accorder la priorité à certaines entreprises et, à ce sujet, il appelle particulièrement l'attention sur l'activité quasi illimitée du Conseil économique et social. La délégation belge partage l'opinion de la délégation du Brésil en ce qui concerne la prolifération des activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Au cours de la séance précédente, on a fait remarquer que des millions de dollars ont été alloués pour l'étude d'un nombre considérable de projets divers; à ce sujet, il souligne que les incidences financières des résolutions adoptées par les différents organes de l'Organisation des Nations Unies sont souvent perdues de vue. Il ne s'agit pas de trouver l'argent une fois qu'une proposition a été adoptée, mais de n'adopter des propositions que dans les limites des disponibilités budgétaires de l'Organisation.

29. La délégation belge désire rendre hommage aux efforts entrepris par les divers organes de l'Organisation des Nations Unies et par les institutions spécialisées en vue d'améliorer leur rendement et d'éviter tout gaspillage, tout chevauchement et tout double emploi.

30. La délégation belge croit, cependant, que, dans certaines occasions, des dépenses inutiles ont été faites. Par exemple, la liste des points ajoutés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a été envoyée dans de longs télégrammes aux diverses délégations et quelques jours plus tard, cette liste leur a été adressée sous forme de document. C'est là un exemple typique de gaspillage.

31. Plusieurs délégations ont déploré la tendance qu'ont certains organes de l'Organisation des Nations Unies à tenir des réunions en dehors du siège. La délégation belge, comme certaines autres, estime que, par principe, les réunions devraient de temps à autre se tenir en dehors du siège et a donc accepté que les

sessions d'été du Conseil économique et social aient lieu à Genève.

32. Le représentant de la Belgique souligne ensuite que la Cinquième Commission est appelée à prendre des décisions d'une grande importance en ce qui concerne le personnel de l'Organisation des Nations Unies. De l'avis général, le secrétariat d'une organisation internationale doit être hautement compétent, très intègre et indépendant. Pour pouvoir disposer d'un tel personnel, il faut le bien recruter et le bien payer. La situation des membres de valeur du Secrétariat devrait être rendue plus stable, ils devraient être protégés contre toute mesure arbitraire et leurs traitements devraient être fixés de manière objective. Des éléments jeunes et de mérite, venant des divers États Membres, devraient être encouragés à faire carrière dans l'administration internationale, et le principe de la répartition géographique devrait être strictement appliqué; les fonctionnaires internationaux devraient bénéficier, tous les deux ans, d'un congé payé dans leurs foyers.

33. M. MONCADA (Nicaragua) déclare que sa délégation ne peut que se montrer satisfaite du travail accompli par le Secrétaire général en ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 1951; il recommande qu'on procède avec la plus grande prudence aux réductions proposées. Il n'est pas nécessaire d'être un économiste distingué pour apprécier l'excellent usage que l'Organisation des Nations Unies a fait des fonds mis à sa disposition. La tâche essentielle de l'Organisation est de maintenir la paix; c'est pourquoi il ne faut rien épargner pour améliorer le fonctionnement des organismes dont elle dispose et pour encourager le personnel du Secrétariat.

34. M. Moncada souligne que les États Membres ne devront pas laisser affaiblir l'Organisation des Nations Unies dans la période critique que le monde traverse. Si les crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies ne sont pas suffisants, ses efforts seront naturellement limités et son personnel se laissera aller au mécontentement et cédera à la corruption.

35. L'agression est la véritable cause de l'augmentation du budget de l'Organisation des Nations Unies. Tant que la mauvaise volonté régnera dans le monde et que certains pays seront armés jusqu'aux dents en vue de fomenter des troubles et des guerres, il faut accorder à l'Organisation des Nations Unies tous les fonds, toutes les ressources et tout le personnel nécessaire pour combattre les ennemis de la paix.

36. M. Moncada espère qu'un jour viendra où, non contents d'augmenter le budget des Nations Unies, les divers États Membres seront en mesure de contribuer financièrement à la fondation d'universités des Nations Unies dont l'activité sera consacrée à l'utilisation pacifique des découvertes scientifiques et au développement des arts.

37. M. PETRIC (Yougoslavie) déclare que, dans le jugement qu'elle portera sur les prévisions de dépenses pour 1951, la délégation yougoslave s'inspirera des mêmes principes que par le passé et qu'elle se refusera à appuyer toute réduction susceptible de compromettre l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies ou de restreindre l'une quelconque de ses activités utiles.

38. La délégation yougoslave accepte, en principe, les réductions budgétaires recommandées par le Comité consultatif et se réjouit d'apprendre que le Secrétaire général a accepté la plupart des recommandations. Toutefois, elle se réserve le droit d'adopter une attitude différente de celle du Comité consultatif à l'égard de certains postes du budget, et notamment de certaines questions intéressant l'administration et l'organisation.

39. M. FRIIS (Danemark) déclare que sa délégation se plaît à reconnaître l'importance et la qualité du travail accompli par le Comité consultatif et que, d'une manière générale, elle appuiera les recommandations que ce Comité a formulées.

40. Il suggère qu'à l'avenir le Comité consultatif ne s'occupe chaque année que d'un ou de deux organes importants du Secrétariat de façon à en étudier à fond l'organisation et l'administration. Il pourrait peut-être commencer par le Département des affaires du Conseil de sécurité, le Département des questions économiques et celui des questions sociales. Les paragraphes 87, 105, 116 et 117 du deuxième rapport de 1950 du Comité consultatif (A/1312) indiquent clairement qu'une telle étude présenterait un intérêt particulier pour les départements précités.

41. M. CRISTOBAL (Philippines) félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du travail qu'ils ont accompli en ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 1951, et de l'accord auquel ils ont abouti sur bon nombre de points.

42. Etant donné que le Secrétaire général a décidé de ne pas défendre les prévisions budgétaires initiales, sauf en ce qui concerne certaines indemnités accordées au personnel, la délégation des Philippines approuve la proposition du Président du Comité consultatif, suivant laquelle la Commission devrait utiliser les rapports de ce Comité comme base de ses débats.

43. Parlant des réductions dans les prévisions budgétaires pour 1951 proposées par le Comité consultatif, le représentant des Philippines espère que de nouvelles économies seront effectuées sur les postes relatifs à l'entretien des locaux et au transfert du siège à Manhattan.

44. La délégation des Philippines s'associe aux déclarations faites par les représentants du Royaume-Uni et de l'Union Sud-Africaine en ce qui concerne la tendance de certains organes de l'Organisation des Nations Unies à tenir leurs sessions loin du siège. Il serait toujours préférable de réunir ces sessions au siège, à moins qu'un meilleur travail ne puisse être accompli ailleurs. La délégation des Philippines soumettra des propositions concernant le nouveau régime de traitements lorsque cette rubrique viendra en discussion.

45. M. IZZET MOHAMED (Irak) rend hommage au Secrétaire général pour la déclaration qu'il a faite à la 238^{ème} séance de la Cinquième Commission, et au Comité consultatif pour le travail qu'il a accompli. En examinant les prévisions budgétaires pour 1951, sa délégation s'inspirera des principes d'efficacité et d'économie; M. Izzet Mohamed s'associe, pour des raisons à la fois pratiques et financières, aux représentants qui

s'opposent à ce que des sessions soient tenues loin du siège.

46. Le Gouvernement de l'Irak n'est pas satisfait de la répartition géographique actuelle des postes au sein du Secrétariat. Le Bureau du personnel devrait adopter une méthode plus satisfaisante de recrutement, surtout en ce qui concerne les postes élevés, qui devraient être répartis d'une manière plus large au point de vue géographique.

47. Le **PRESIDENT** suggère que le représentant de l'Irak se mette en rapport avec le Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers au sujet de la question de la répartition géographique, qu'il a soulevée.

48. **M. BETANCOURT** (Colombie) déclare que sa délégation approuve entièrement les termes de l'exposé fait par le représentant de la Belgique; elle estime qu'en examinant les prévisions de dépenses pour l'exercice 1951, la Cinquième Commission doit s'inspirer exclusivement des principes d'efficacité et d'économie, sans oublier qu'il est nécessaire de prévoir des crédits suffisants pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.

49. **M. KRAJEWSKI** (Pologne), se référant à la déclaration du représentant du Nicaragua, fait ressortir que le budget de l'Organisation des Nations Unies ne cesse de s'accroître d'une année à l'autre. La majorité des membres de la Cinquième Commission ont adopté une attitude prudente à l'égard de cette augmentation. Il semble cependant que la délégation du Nicaragua préconise un accroissement du budget. La délégation de la Pologne ne voit aucune raison de procéder à une augmentation quelconque et elle appuiera les délégations — notamment celle de l'Union soviétique — qui ont proposé des réductions.

50. **M. AGHNIDES** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) répond à la demande de renseignements que le représentant des Etats-Unis a formulée à la 238ème séance (paragraphe 56 à 65) au sujet de certaines questions de politique générale qui se rattachent aux propositions du Secrétaire général relatives aux traitements et aux indemnités, à la fixation d'un ordre de priorité des travaux et aux recommandations présentées par le Comité consultatif de la fonction publique internationale et d'autres organismes analogues. Il annonce qu'il préparera un tel exposé après consultation avec le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers.

51. Il ajoute que deux rapports du Comité consultatif de la fonction publique internationale, dont il a été Président, ont été distribués aux délégations.

52. **M. PRICE** (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) se fait l'interprète de la gratitude qu'inspire au Secrétariat la déclaration de certains représentants selon laquelle les regards du monde entier sont, plus que jamais, dirigés sur Lake Success et que ce n'est pas le moment d'affaiblir l'Organisation des Nations Unies.

53. Il aborde ensuite les trois propositions contenues dans le discours du représentant de l'Australie (paragraphe 6 et 7 ci-dessus); il est convaincu que le Secrétaire général souscrira, en principe, à toutes les trois. On attend avec intérêt les résolutions que la délégation australienne se propose de présenter.

54. Faisant allusion à la déclaration du représentant de la France, il précise qu'il a consulté les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à l'assistance technique et que tous ces textes sont quelque peu vagues. Le Secrétaire général a l'intention d'instaurer un contrôle financier des plus rigoureux sur le fonctionnement de ce service; il espère que cette question figurera dans les résolutions de l'Australie ou du Royaume-Uni.

55. Il lui semble qu'il y a, dans l'esprit du représentant de la France, un certain malentendu au sujet de la session de printemps du Conseil économique et social. Les prévisions budgétaires ont été établies pour l'éventualité où cette session se tiendrait hors du siège; mais on espère qu'il sera matériellement possible de tenir la session d'été à Manhattan.

56. **M. Price** tient à assurer le représentant de la Tchécoslovaquie que tous les départements et toutes les sections font l'objet d'un examen continu pour découvrir où l'on pourrait réaliser des économies.

57. Revenant à certaines assertions du représentant de l'Australie, selon lesquelles il existerait une impression très répandue que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales sont administrées avec prodigalité et se livrent à des dépenses excessives, en regard du travail accompli, **M. Price** fait remarquer que le montant net des prévisions de dépenses pour l'exercice 1951 se chiffre à 40 millions de dollars. Comme on l'a justement indiqué, l'ensemble des dépenses prévues pour le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées équivaut exactement à l'intérêt que rapporterait le prix d'une seule bombe atomique. La contribution des Etats Membres au budget de l'Organisation s'élève à environ deux cents des Etats-Unis par tête d'habitant. S'il y a eu des dépenses exagérées ou une mauvaise administration, **M. Price** aimerait que le représentant de l'Australie lui signale des cas concrets.

58. **M. KING** (Libéria) déclare qu'en examinant les prévisions budgétaires pour 1951, les membres de la Cinquième Commission ne doivent pas perdre de vue que l'Organisation des Nations Unies est une organisation en pleine croissance, dont le but est le maintien de la paix et de la sécurité. C'est une vérité bien connue que l'épargne n'est pas toujours économique et l'Organisation des Nations Unies doit disposer de fonds suffisants pour mener à bien sa tâche. Le montant net du budget, qui s'élève à environ 40 millions de dollars, n'est pas exagéré si on le compare aux sommes que les gouvernements dépensent en une journée de guerre, et il ne faut pas oublier que les responsabilités de l'Organisation sont plus grandes à l'heure actuelle qu'elles ne l'étaient il y a cinq ans. En conséquence, il convient de maintenir le Secrétariat à un niveau d'efficacité élevé afin de lui permettre de faire face aux responsabilités qui lui incombent.

59. La délégation du Libéria ne peut approuver la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire les traitements des fonctionnaires principaux. Il y a parmi ces fonctionnaires des hommes éminents, dont un s'est vu décerner le prix Nobel de la paix. Si des compressions s'imposent, il ne faudrait pas prendre des mesures discriminatoires contre les fonctionnaires hors classe. Il a pleine confiance dans le

Secrétariat, qui, il en est convaincu, ne gaspillera pas les fonds qui lui sont alloués.

60. Quant à la déclaration du représentant de l'Irak relative à la répartition géographique des postes, la délégation du Libéria en approuve entièrement les termes.

La séance est levée à 13 heures.